

COMMUNE DE BURDIGNIN

Ouverture d'enquête publique – Révision générale du PLU et Zonage d'Assainissement (volet eaux pluviales)

Par arrêté n° 2018-13 du 19 novembre 2018, Monsieur le Maire de BURDIGNIN a prescrit l'ouverture de l'enquête publique conjointe portant sur le projet de révision du Plan local d'Urbanisme (PLU) et sur le plan de zonage d'assainissement (volet eaux pluviales) de la commune de BURDIGNIN.

A cet effet, par décisions N° E18000324/38 en date des 18 octobre et 19 novembre 2018, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble a désigné Monsieur Bernard BULINGE, exerçant la profession de responsable d'usine en retraite, en qualité de commissaire-enquêteur pour l'enquête publique ayant pour objet la révision générale du plan local d'urbanisme et le plan de zonage d'assainissement (volet eaux pluviales) de la commune de BURDIGNIN.

Les caractéristiques principales du projet de PLU :

- Les principaux objectifs du projet de PLU arrêté et soumis à enquête publique sont ceux définis dans le Projet d'Aménagement de Développement Durables (PADD) retenu par la commune aux fins de favoriser le renouvellement urbain, de préserver la qualité architecturale et l'environnement dans le respect des principes des articles L.101-1 et L.101-2 du Code de l'urbanisme.

Les caractéristiques principales du projet de plan de zonage d'assainissement (volet eaux pluviales) :

- S'agissant du zonage d'assainissement volet eaux pluviales, les principaux objectifs poursuivis sont la limitation de l'imperméabilisation des sols et la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux pluviales et de ruissellement.

L'enquête se déroulera du samedi 8 décembre 2018 à 9 heures au mardi 15 janvier à 19 heures inclus, soit 39 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la Mairie.

Au terme de l'enquête, le PLU révisé et le plan de zonage d'assainissement seront soumis au conseil municipal pour approbation.

Monsieur le commissaire enquêteur recevra le public à la mairie de BURDIGNIN et pourra recevoir les observations de celui-ci aux jours et heures suivants :

**Samedi 8 décembre 2018 de 9 heures à 11 heures 30,
Vendredi 14 décembre 2018 de 15 heures à 18 heures,
Vendredi 4 janvier 2019 de 15 heures à 18 heures,
Samedi 12 janvier 2019 de 9 heures à 11 heures,
Mardi 15 janvier 2019 de 16 heures 30 à 19 heures.**

Le public pourra consulter les dossiers d'enquête, et consigner ses observations sur les registres ouverts à cet effet à la mairie, aux jours et heures d'ouverture suivants, les Mardi : 17h – 19h, Vendredi : 15h – 17h et Samedi : 9h – 11h, ainsi que sur un site internet dédié le site internet de la commune : <https://www.registre-dematerialise.fr/1066> (pour le PLU) et <https://www.registre-dematerialise.fr/1077> (pour le volet plan de zonage d'assainissement).

En outre, et aux mêmes jours et heures habituels d'ouverture, un accès gratuit aux dossiers d'enquête publique sera garanti par un poste informatique mis à disposition en mairie.

Pendant la durée de l'enquête, les observations et propositions sur le projet de PLU arrêté et sur le projet de plan de zonage d'assainissement (volet eaux pluviales) pourront être consignées sur les registres d'enquête déposés à la mairie de BURDIGNIN. Elles pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, par voie postale à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique ou par courrier électronique à l'adresse suivante : enquete-publique-1066@registre-dematerialise.fr (pour le PLU) et enquete-publique-1077@registre-dematerialise.fr (pour le volet plan de zonage d'assainissement).

Ses rapports et ses conclusions transmis au Maire dans un délai d'un mois à l'expiration de l'enquête seront tenus à la disposition du public à la Mairie de BURDIGNIN située 43 route de la nativité 74 420 BURDIGNIN ainsi que sur le site internet de la commune : www.burdignin.fr